

MOTION

Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)

Objet : Chaires de professeur junior

Comme indiqué dans sa motion du 14 janvier 2022*, la C3N rappelle son attachement au statut national des personnels de recherche et d'enseignement-recherche, et son opposition à la mise en place de chaires de professeur junior. Dans la mesure où le CNRS, contre l'avis de la C3N, ouvre ce type de postes, la C3N demande cependant que le Comité national de la recherche scientifique soit tenu informé. De plus, par souci d'équité de traitement des chercheurs et chercheuses, la C3N demande que les Conseils scientifiques d'Instituts et les Sections et Commissions interdisciplinaires qui le souhaitent soient associés au processus : que les thématiques soient élaborées en concertation avec les CSI et que les sections et CID soient sollicitées pour participer, toujours si elles le souhaitent, au recrutement, à l'évaluation et à la titularisation de ces futurs DR.

Yaël GROSJEAN
Porte-parole de la C3N

Motion adoptée le 26 octobre 2022 à l'unanimité (12 votants)

Liste des destinataires

- M. Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines du CNRS
- Madame la directrice et messieurs les directeurs des Instituts du CNRS
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national

Copie :

- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts du CNRS
- Mme Dorothee Berthomieu, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. Fabien Jobard, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
-

https://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/c3n/motions/Motion_C3N_Opposition_a_la_mise_en_place_des_chaires_de_Professeur_junior.pdf